



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 25 juillet 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 25 juillet 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 11 juillet 2023

Date de la convocation : 4 juillet 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 4 juillet 2023

Président : Mr Eric LE LOUARN, 1^{er} adjoint au Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Muriel SCHWARTZ

Le mardi 11 juillet 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 juillet 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Monsieur Eric LE LOUARN, 1^{er} adjoint au Maire.

En exercice	15
Présents	8
Représentés	1
Prenant pas part au vote	0
Votants	9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Étaient représentés : Gérard HAMMERVILLE a donné pouvoir à Yves LÉVÉNEZ.

Étaient absents : Marion CARDINAL, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Gill SALHI.

Délibération CM 2023-027

Attribution d'une subvention à l'association « J'ai rendez-vous avec vous »

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L 2131-11 et L2311-7,
Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;
Vu la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » ;
Considérant l'intérêt des actions et animations proposées par l'association ;
Considérant que l'association adhère au contrat d'engagement républicain ;
Considérant que Marie-Christine JAOUEN et Marie-Renée LEVENEZ, intéressées à l'affaire, ont quitté la salle du conseil municipal avant l'examen de la demande et n'ont participé ni au débat ni au vote,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **une subvention de fonctionnement de 1 200 €** à l'association « J'ai rendez-vous avec vous » au titre de l'exercice 2023.

La secrétaire de séance,
Muriel SCHWARTZ



Le Président de séance,
Eric LE LOUARN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.